

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL954

présenté par

M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

ARTICLE 14

A la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« les personnels auxquels les caméras individuelles sont fournies »

les mots :

« ces personnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.